



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Procès-verbal de la réunion du Groupe de travail sur la subdivision insulaire 25 Octobre 2017 - Saint-Jacques-de-Compostelle

À l'ouverture de la séance, le Président du groupe de travail Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo) remercie tous les participants pour leur présence. Les travaux commencent avec l'approbation de l'ordre du jour, en ouvrant la séance avec la pré-configuration des régions ultrapériphériques (RUP), suivie par l'intervention de Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) à travers une présentation intitulée « Gestion durable, inclusive et transparente : Une expérience - les Açores ».

Il faut ajouter à cela l'inclusion des quotas d'espèces démersales aux Açores. À la demande de Jorge Gonçalves (APEDA), la question du thon rouge est également inscrite à l'ordre du jour. L'ordre du jour est enfin approuvé avec cette configuration.

Pré-configuration des RUP :

Les travaux commencent par un débat sur la pré-configuration des régions ultrapériphériques, le président, Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo), présentant à tous les propositions de son organisation quant à la composition du Comité exécutif des RUP. Il ajoute de plus que cette proposition a été envoyée aux OP et aux associations d'armateurs et de pêcheurs de Madère et des Açores 9 jours avant la présente réunion, et qu'il attend actuellement les réactions respectives. L'impasse entre les îles Canaries et les régions ultrapériphériques françaises concernant la répartition des sièges au Comité exécutif a quant à elle été résolue.

Le représentant de l'Union européenne félicite les membres présents pour la mise en place des RUP et attend les nouveaux développements. Les représentants de Madère et des Açores présents affirment ne pas connaître ce document et qu'il n'a pas été envoyé aux entités respectives, raison pour laquelle ils auraient besoin d'un délai pour analyser la proposition. António Laurénio (APISJ, représentant également la Fed. Pesc. Açores) déclare que le document est sur le point d'être approuvé, et n'attend plus que son approbation lors de l'assemblée générale dans le cadre d'un vote auprès de ses associés. En ce qui concerne Pedro Melo (ACPA), celui-ci affirme qu'il n'a pas été notifié dans les délais du document des Canaries concernant les RUP et qu'il a besoin de temps supplémentaire pour l'analyser. José António (AAPAP) révèle pour sa part qu'il est nécessaire de revoir l'article plus attentivement, dans la mesure où il ne l'a pas encore analysé au moment de la réunion. Et enfin, Portela Rosa (VIANAPESCA) souligne que l'existence des CC-RUP entraîne nécessairement la disparition du groupe de travail sur la subdivision de l'île.

Il faut ajouter à cela les délibérations de Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) en ce qui concerne la mise en place des régions ultrapériphériques. Il ajoute que le CC RUP aura de sérieuses difficultés pour émettre des rapports sur la gestion des ressources halieutiques, dont les stocks ne sont pas communs et qui sont suivies scientifiquement par des entités distinctes (cas particulier des RUP françaises très dispersées géographiquement). À ce stade, deux positions sont apparues au cours de la réunion : la position de ceux qui considèrent que la constitution du CC RUP, comme à Porto de Abrigo et UMAR ne se justifie pas, et la position des entités qui tout en voyant l'avantage de la



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+ 33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

constitution d'un tel conseil consultatif considèrent qu'il convient de se maintenir dans le CC Sul pour pouvoir participer activement à la gestion des ressources halieutiques dans la zone couverte par le CC Sul, en restant ou non dans le Groupe insulaire. Telle est la situation exprimée par José António Fernandes (AAPAP), opinion partagée par d'autres représentants des Açores, contrairement à l'opinion de Portela Rosa (VIANAPESCA).

Présentation de Liberato Fernandes : Gestion durable, inclusive et transparente : Une expérience - les Açores

L'intervention porte également sur l'évaluation du secteur de la pêche aux Açores, des ressources humaines engagées dans le secteur aux efforts de pêche, de capture de poisson et de quotas entre autres. La présentation suscite une discussion sur différents thèmes, notamment :

- Les normes entourant la pêche récréative ;
- Les différences de taille minimum de capture entre les Açores et le continent portugais ;
- Les quotas d'espèces démersales (empereur, béryx, etc.) ;
- Les méthodes de capture durable comme celles pratiquées par la flotte thonière des Açores et de Madère ne devraient pas être soumises à des quotas ;
- Mise en place d'une période de transition entre le passage de la pêche sportive à la pêche professionnelle et vice versa de façon à ce que la comptabilisation de l'effort de pêche et des captures soit enregistrée de manière équitable.

Les questions abordées sont ensuite débattues après l'intervention. Cleofé Carballo (Cofradia de Corralejo) allègue que les quotas par archipel relèvent d'une « utopie », c'est extrêmement difficile car les quotas sont attribués par pays. S'il approuve d'autres restrictions au niveau de la pêche récréative, il reconnaît qu'il est très difficile de contrôler cette activité, et cela pose également problème pour le secteur professionnel aux Canaries.

De son côté, Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) défend sa position quant aux saisons de fermeture, dans la mesure où elles doivent avoir une incidence sur les pêcheurs professionnels mais aussi les pêcheurs non professionnels. Il ajoute de plus ce que selon lui, un pêcheur est bien souvent traité comme un criminel, qu'il faut que cela cesse, et que nous devons intégrer et traiter tous les professionnels de la pêche avec dignité, respect et considération.

Pour le représentant de l'UE, il existe des positions communes quant à la surveillance de la pêche récréative. Cet argument conforte la vision du CC Sul quant à la problématique de la pêche récréative, il est nécessaire de contrôler ce segment de la pêche.

Espèces démersales - Açores :

Liberato Fernandes (Porto de Abrigo) avance que les espèces empereur et mostelle de fond devront être retirées des quotas, dans la mesure où elles sont la cible d'une pêche sélective, peu autonome et donc uniquement côtière.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

De l'avis des membres des Açores, les quotas de daurade devraient être augmentés de façon à pouvoir capturer le poisson en quantités plus importantes. Le président du CC Sul soutient qu'il serait infructueux de ne demander l'augmentation de quotas qu'avec une vision du secteur sans inclure les études de la communauté scientifique, car il faut nécessairement des raisons plausibles pour pouvoir les augmenter. C'est la raison pour laquelle il s'oppose à l'élaboration d'une proposition d'augmentation des quotas pour les raisons citées.

António Laurénio (APISJ, représentant également la Fed. Pesc. Açores) est du même avis que le président du CC Sul, dans la mesure où l'élaboration d'un document permettant de demander des quotas supplémentaires sans rapport scientifique serait infructueuse.

Capture de thon rouge :

Jorge Gonçalves (APEDA) demande un débat sur cette question. Par son intervention, il veut alerter les membres du groupe de travail des normes en vigueur. Selon lui, compte tenu de l'amélioration des stocks dans l'Atlantique Nord, la pêche de cette espèce devrait être autorisée. Il demande l'aide des Canaries pour collaborer sur ce point, dans le but d'autoriser la pêche ciblée de thon rouge et non pas seulement accessoirement comme c'est le cas aujourd'hui. Il critique de plus les entités qui contrôlent les captures de cette espèce en affirmant que le processus impliquant la capture est trop complexe, il convient de la simplifier et de la rendre moins bureaucratique.